AVIS DE COURSE

Préambule

Prévention des violences et incivilités

La FFVoile rappelle que les manifestations sportives sont avant tout un espace d'échanges et de partages ouvert et accessible à toutes et à tous.
A ce titre, il est demandé aux concurrents.es et aux accompagnateurs.trices de se comporter en toutes circonstances, à terre comme sur l'eau, de façon courtoise et respectueuse indépendamment de l'origine, du genre ou de l'orientation sexuelle des autres participants.es

Avertissement et sensibilisation plantes aquatiques plans d'eau intérieurs
De plus en plus de plantes exotiques aquatiques sont transportées. Une fois installées dans nos milieux aquatiques, leur prolifération engendre des impacts sur nos pratiques, sur la biodiversité et sur la santé, n'y participez pas !
1. Vérifiez : Inspectez d'abord votre embarcation en prêtant une attention particulière à toutes les zones où des plantes aquatiques et des organismes vivants pourraient être présents (puit de quille, dérive, foil, aileron, safran, remorque, vide-vite, ancre de mouillage, etc…).
Inspectez également vos effets personnels. Des fragments de plantes peuvent survivre jusqu'à trois semaines dans un pli de pantalon de ciré.
Vérifiez également votre remorque qui peut remonter beaucoup de végétations aquatiques
2. Nettoyez : Nettoyez si possible vos équipements à l'eau chaude, votre embarcation et votre remorque en utilisant un nettoyeur haute pression.
3. Séchez : Le séchage de l'embarcation et de l'équipement permet de terminer le processus de décontamination.

TROPHEE VOILE LEGERE
CLUB NAUTIQUE de VASSIVIERE
lac de VASSIVIERE le 10 SEPTEMBRE 2023 grade 5A
séries : IND, ILCA, OPTIMIST, RCB, BIC 293D

La mention [NP] dans une règle signifie qu'un bateau ne peut pas réclamer (No Protest) contre un autre bateau pour avoir enfreint cette règle. Cela modifie la RCV 60.1(a).

La mention [DP] dans une *règle* signifie que la pénalité pour une infraction à cette *règle* peut, à la discrétion du jury, être inférieure à une disqualification.

1 REGLES
L'épreuve est régie par
1.1 - les règles telles que définies dans *Les Règles de Course à la Voile.*
1.3 - les règlements fédéraux

2 INSTRUCTIONS DE COURSE (IC)
2.2 Les IC seront affichées au tableau officiel au club house du CNV à partir de 10h00 le 22/04/23
2.3 Les IC seront disponibles en version électronique à l'adresse suivante : https://cnvassiviere.fr

4 ADMISSIBILITÉ ET INSCRIPTION
4.1 L'épreuve est ouverte à tous les *DERIVEURS, PAV (bic 293d et RCB)*
4.2 Documents exigibles à l'inscription :
4.3 Les bateaux admissibles peuvent s'inscrire sur place.

5 DROITS A PAYER : GRATUITS

8 PROGRAMME : le 10 SEPTEMBRE 2023 à disposition du comité à 10h00

9.1 Chaque bateau doit être en conformité avec les règles de sa classe.

11 LIEU : zone de course Lac de Vassiviere

12 LES PARCOURS sont décrits en annexe des IC

13 SYSTÈME DE PÉNALITÉ

la RCV 44.1 est modifiée de sorte que la pénalité de deux tours est remplacée par la pénalité d'un tour.

14 CLASSEMENT : système à minima

14.2 *UNE* course validée est nécessaire pour valider la compétition.

14.3 a) Quand moins de *TROIS* courses ont été validées, le score d'un bateau dans une série sera le total des scores de ses courses.

b) Quand de *TROIS* à *SEPT* courses ont été validées, le score d'un bateau dans une série sera le total des scores de ses courses à l'exclusion de son plus mauvais score.

15 Les BATEAUX ACCOMPAGNATEURS doivent être inscrits auprès de l'autorité organisatrice

18 PROTECTION DES DONNÉES

18.1 Droit à l'image et à l'apparence :

En participant à cette compétition, le concurrent et ses représentants légaux autorisent l'AO, la FFVoile et leurs sponsors à utiliser gracieusement son image et son nom, à montrer à tout moment (pendant et après la compétition) des photos en mouvement ou statiques, des films ou enregistrements télévisuels, et autres reproductions de lui-même prises lors de la compétition, et ce sur tout support et pour toute utilisation liée à la promotion de leurs activités.

18.2 Utilisation des données personnelles des participants

En participant à cette compétition, le concurrent et ses représentants légaux consentent et autorisent la FFVoile et ses sponsors ainsi que l'autorité organisatrice à utiliser et stocker gracieusement leurs données personnelles. Ces données pourront faire l'objet de publication de la FFVoile et ses sponsors. La FFVoile en particulier, mais également ses sponsors pourront utiliser ces données pour le développement de logiciels ou pour une finalité marketing. Conformément au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), tout concurrent ayant communiqué des données personnelles à la FFVoile peut exercer son droit d'accès aux données le concernant, les faire rectifier et, selon les situations, les supprimer, les limiter, et s'y opposer, en contactant dpo@ffvoile.fr ou par courrier au siège social de la Fédération Française de Voile en précisant que la demande est relative aux données personnelles.

19 ETABLISSEMENT DES RISQUES

La RCV 3 stipule : « La décision d'un bateau de participer à une course ou de rester en course est de sa seule responsabilité. » En participant à cette épreuve, chaque concurrent accepte et reconnaît que la voile est une activité potentiellement dangereuse avec des risques inhérents. Ces risques comprennent des vents forts et une mer agitée, les changements soudains de conditions météorologiques, la défaillance de l'équipement, les erreurs dans la manœuvre du bateau, la mauvaise navigation d'autres bateaux, la perte d'équilibre sur une surface instable et la fatigue, entraînant un risque accru de blessures. Le risque de dommage matériel et/ou corporel est donc inhérent au sport de la voile.

21 INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES : camping gratuit.

Pour plus d'informations, contacter *Regis DUPERRIER 06 10 74 45 93 (regis.duperrier@orange.fr).*